



Palézieux, le 20 septembre 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 14/07 concernant une demande de crédit pour le renouvellement du logiciel de gestion communale

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Palézieux collabore en matière informatique avec la Maison Bobco S.A. à Grandcour depuis 1988 soit avec le logiciel Finanstar (jusqu'en 1999) puis avec Métropolitain.

Avec le départ à la retraite du fondateur de la Société Bobco, cette société s'est affiliée au Groupe RUF et, avec la mise sur le marché d'un logiciel propre à la Maison mère, nous a annoncé que la maintenance du programme Métropolitain serait abandonnée à partir du 1^{er} janvier 2008.

Face à cette décision, comme pour toutes les communes sous contrat avec Bobco S.A., la Municipalité était contrainte de prévoir une migration des données communales sur un autre logiciel existant sur le marché. La Municipalité et le personnel communal ont donc étudié diverses offres et assisté à plusieurs démonstrations de programmes dont la puissance et les possibilités n'ont plus de comparaison avec ce que l'administration utilise actuellement.

Aujourd'hui, nous trouvons des logiciels qui regroupent l'ensemble des tâches communales et qui sont également ouverts sur la cyberadministration (guichet virtuel). L'approche du futur recensement fédéral 2010 est aussi un élément qui pousse à s'équiper d'un programme répondant en tous points aux normes fixées par la Confédération dans le cadre de l'harmonisation des registres.

Pour effectuer notre analyse, nous avons donc sélectionnés les modules nécessaires à la bonne marche de l'administration communale soit :

Contrôle des habitants, adresses - Registre civique - Registre fiscal - Votations - Comptabilité générale - Comptabilité débiteurs - TVA - Facturation - Salaires - Planification financière - Gestion des procès-verbaux - Gestion des bâtiments - Contrôle des citernes et le module cyberadministration

et sur la base de ces éléments, il s'avère que le crédit nécessaire est de fr. 45'000.— env. montant auquel nous ajoutons fr. 5'000.— de divers et imprévus dans la mesure où, lors de l'installation, il s'avèrerait nécessaire d'apporter des modifications au hardware. Le coût de maintenance annuel de ce logiciel est de fr. 5'300.— env. et sera porté chaque année dans les charges du compte de fonctionnement.





Financement : Les liquidités de la caisse communale devraient être suffisantes pour financer cet achat. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 5 ans à raison de fr. 10'000.-- env. par année à partir de l'exercice 2008.

Selon l'évolution de nos liquidités, cet investissement pourrait, le cas échéant, être consolidé par un emprunt. Dans ce cas, il s'agira de prévoir le montant de fr. 2'500.-- par année (5 %) pour le financement des intérêts et de l'amortissement financier.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 14/07 du 20 septembre 2007,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

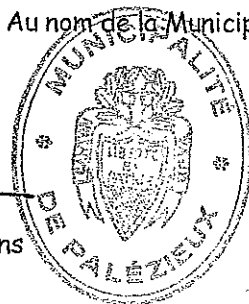
DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 50'000.-- pour procéder au renouvellement du logiciel de gestion communale
2. De l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Philippe Taillens



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz